Orthèses de stabilisation de hanche

 $Auteurs: G.\ DE\ BRIER^1$, M. $KERZONCUF^1$, M. $JAOUEN^1$, C. $AMIOT^1$, B. $REQUIER^1$, M. $TESTUD^1$, JL. $CONIL^2$, D. $PELLATON^3$, M. $DELARQUE^4$, G. LOTITO¹, L. BENSOUSSAN¹, IM, VITON¹, A. DELAROUE¹

- 1. Pôle de Médecine Physique et de Réadaptation. CHU Timone, Marseille.
- 2. Société Lagarrique, Aubagne
- 3. Société Bertrand Tourret Couderc Orthopédie, Marseille
- 4. Revendeur de matériel médical, Marseille

1 ORTHESES DU MEMBRE INFERIEUR et AIDES A LA DEAMBULATION / Orthèse de stabilisation de hanche

2 Autres appellations

3 Objectifs

4 Indications (peu de références bibliographique sur l'intérêt réel de ces orthèses)

5 Précautions d'emploi

5.1 Limites et contre indications

5.2 Suivi et Surveillance

5.3 Durée d'utilisation

6 Principes mécaniques et description

6.1 Biomécanique

6.2 Réalisation

6.3 Matériaux

7 Modalités de prescription

8 Aller plus loin

ORTHESES DU MEMBRE INFERIEUR et AIDES A LA DEAMBULATION / Orthèse de stabilisation de hanche

Autres appellations

- synonymes : hémi bermuda ; orthèse de hanche
- appellations anglaises: Hip-Knee-Ankle-Foot Orthosis (HKAFO).

Objectifs



A noter

A noter A noter

- maintien et stabilisation de l'articulation coxo-fémorale dans une position la plus stable possible, dans le plan sagittal ou dans le plan frontal, afin de prévenir les luxations
- en phase d'appui
- fonction de support : permet un appui du membre inférieur sans risquer un déplacement pathologique de la tête fémorale
- eviter les restrictions de participation d'une personne présentant une déficience au niveau de la hanche; sur les plans familial, de loisir, social ou professionnel.

Indications (peu de références bibliographique sur l'intérêt réel de ces orthèses)

- post luxation de hanche ou si instabilité [1]
- post mise en place de prothèse totale de hanche [1]
- chirurgie comprenant une ablation de la partie supérieure du fémur, sans mise en place de prothèse (carcinologie)
- déficit du moyen fessier.

Précautions d'emploi

Le patient n'est pas une jambe! La prescription de tout appareillage implique une évaluation globale du patient prenant en compte son état général, son environnement, ses activités et participations

Limites et contre indications



- difficultés de mise en place et / ou nécessité de l'aide d'une tierce personne (atteinte des membres supérieurs, raideurs articulaires, troubles cognitifs...)
- tolérance quand il s'agit d'enfants en bas âge
- déficit sensitif (risque de lésion cutanée)
- oedèmes des membres inférieurs (variations de volume)
- artériopathie et troubles circulatoires des membres inférieurs (risque de troubles trophiques)
- aspect esthétique

Suivi et Surveillance

Tolérance et effets indésirables :

- cutanée : éducation du patient et de l'entourage à la recherche quotidienne de trouble trophique. Inspection par le médecin prescripteur à chaque consultation.
- neuro-vasculaire: surveillance pouls, sensibilité, motricité (risque de compression des nerfs sous cutanés et vaisseaux si orthèse trop serrée), et recherche de thrombose veineuse profonde.
- o douleur : un appareillage adapté est indolore !

Efficacité:

Pas d'intérêt à poursuivre un appareillage parfois contraignant si non réponse aux objectifs des soignants et aux doléances du patient. Penser à modifier voire remplacer l'appareillage, et / ou envisager d'autres thérapeutiques (chirurgie).

Durée d'utilisation

- indéterminée si lésion évolutive ou séquelle fixée
- jusqu'à récupération si amélioration attendue.

Principes mécaniques et description

Biomécanique

- hémi bermuda :
- ceinture pelvienne reliée à un
- cuissard par une
- articulation monoaxiale permettant de conserver une flexion de hanche (facultative).

Les forces exercées sur la hanche empêchent les luxations.

Réalisation

- de série par différents fabricants
- a partir d'un moulage platré ou laser, par un orthoprothésiste.



Matériaux

- polyoléfine
- sangles auto agrippantes
- articulation métallique.



fig2 5-4 orthese de stabilisation de hanche - Copie.jpg

Modalités de prescription

- orthèse en tissu élastique :
 - o par tout médecin, sur une ordonnance classique
 - o non référencé à la LPPR.

• hémibermuda

- ordonnance spécifique de grand appareillage
- non référencé à la LPPR
- o demande d'entente préalable
- prescription initiale réservée aux médecins de MPR, et autres médecins habilités. renouvellement possible par tout médecin.
- prise en charge : 100% par la sécurité sociale ?

Aller plus loin



[1] Baldwin KF, Dorr LD, The unstable total hip arthroplasty: the role of postoperative bracing, Instr Course Lect. 2001;50:289-93.